

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

AEC 014-390/13/CC

**■ Adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Terres en Villes
DUFSV 13/9845/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, le principe de mise en œuvre d'actions en faveur du maintien d'une agriculture durable a été approuvé pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs et gestionnaires de l'espace), afin de résoudre les problèmes identifiés et, d'autre part de favoriser la pérennisation et le développement agricole.

En effet, bien que représentant moins de 3% de son territoire, l'agriculture joue un rôle fondamental en remplissant trois fonctions principales pour notre Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) :

- Une fonction économique avec des productions diversifiées et reconnues dont des vignobles en Appellation d'Origine Contrôlée ;
- Une fonction environnementale et paysagère pour le maintien de certaines continuités écologiques, la participation à la qualité des paysages, à la lutte contre les incendies..., maintenant ainsi des espaces de respiration. L'agriculture participe ainsi directement à l'identité de notre territoire ;
- Et enfin une fonction sociale en fournissant des services avec des gîtes, des fermes pédagogiques, des activités de loisirs..., et assurant un lien social ville-campagne au travers de la vente directe ou sur les marchés...

Depuis plusieurs années, au travers notamment de sa compétence « aménagement », MPM pérennise les espaces et les activités agricoles grâce à la mise en œuvre de différents dispositifs et démarches :

- Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale approuvé en juin 2012 dont une des orientations les plus visibles est la préservation de l'agriculture ;
- Déclinaisons dans les Plans Locaux d'Urbanisme avec une augmentation progressive des zonages agricoles ;
- Mise en place d'une Convention d'Intervention Foncière avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ;
- Mise en place d'une Convention d'Aménagement Rural à l'échelle intercommunale pour aider les jeunes agriculteurs à l'installation ;
- Elaboration actuellement d'un Schéma Directeur Agricole Communautaire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône ;

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Afin de poursuivre l'implication de Marseille Provence Métropole sur le maintien de l'agriculture et développer ses actions en prenant appui sur les expériences menées dans les autres agglomérations françaises, il est proposé d'adhérer à l'association Terres en Villes en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône.

En effet, depuis juin 2000, cette association, paritaire entre élus et responsables agricoles, regroupe aujourd'hui 27 aires urbaines, chacune étant représentée par l'intercommunalité et la Chambre d'agriculture : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Aubagne, Besançon, Blois, Caen, Chambéry, Cholet, Dijon, Grenoble, Ile-de-France, Le Mans, Lille, Lorient, Lyon, Ceinture Verte de Mancelle, Nancy, Nantes, Pau, Perpignan, Rennes, Saint-Etienne, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulon, Toulouse.

Elle a pour objet de favoriser les échanges entre les territoires urbains et périurbains français et non français engagés dans des politiques agricoles et forestières périurbaines.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 17 décembre 2007, approuvant le principe de mise en œuvre d'action en faveur du maintien d'une agriculture durable sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 8 février 2008, approuvant le principe de mise en œuvre d'études relatives à l'élaboration de diagnostics et d'expertises Sylvo-pastoraux dans les espaces naturels sur le territoire de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 25 mars 2010 relative à l'approbation de la Convention d'Intervention Foncière conclue avec la SAFER ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2012 relative à l'approbation de la Convention d'Aménagement Rural conclue avec la SAFER.
- La délibération du Conseil de Communauté du 29 juin 2012, approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que l'agriculture au travers ses différentes fonctions (économiques, paysagères, environnementales,...) est une composante forte de l'identité du territoire communautaire,
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit poursuivre et bonifier ses actions en faveur du maintien des espaces et des activités agricoles présentes sur son territoire,
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole doit être représentée lors des travaux et des échanges organisés par l'Association Terres en Villes, entre les agglomérations innovantes en matière de préservation de l'agriculture périurbaine.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Sont approuvés l'adhésion de Marseille Provence Métropole à l'Association Terres en Villes et le paiement d'une cotisation de 7 500 euros pour l'exercice 2013.

Article 2 :

Les crédits nécessaires, sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole - Sous-politique C110 – Nature 6281 - Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à L'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLETTE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI